



Porter plainte contre des assistants sociaux

Par **lilib**, le **07/11/2014** à **04:48**

Bonjour,

cela fait 5 ans que mon petit frère est placé en famille d'accueil, ma mère à eu un rendez-vous avec un juge des enfants. C'est devenue pour nous une chose habituelle, on essaie de vivre avec.

Je suis la fille aîné de la famille. Ma mère et en couple avec un beau père formidable qui me ferais presque oublié mon père qui est un profiteur de première.

[s]voilà le topo: [/s]au tribunal alors que je n'y été pas invité, les assistants social ont parler de moi, alors apparemment je suis celle qui dirige la maison, je prend la place de ma mère je suis limite comparé a une dictatrice.... Sauf que sa fait seulement 2 mois que je re vis chez ma mère. D'après mon petit frère que je chérie du plus profond de mon être aurais peur de moi alors que 3 jours avant il me fessait que des câlins. J'ose même plus rester chez moi le week end quand il est la, j'ai peur que mon propre frère dénigre derrière moi et rien que d'y pensé sa me fait pleurer .

[s] Et voilà mon deuxième point négatif : [/s]mon père été présent alors que sa fessait 2 ans qu'il n'avait pas donné signe de vie et qu'il a en plus eu un effet néfaste sur mon petit frère. Et sa je peux vous assurez que c'était pas par-ce-qu'il s'en voulais d'avoir abandonné 4 enfant, je suis prête à me couper la main que c'est pour l'argent.(Je précise que mon père gagne le double du smic ! >>> oui c'est pire qu'un capitaliste)

[s] Troisième point:[/s] la nounou et les assistant social malgré qui connaissent le personnage ont tout tenté pour le retrouver et a même pas prévenue ma mère, en gros ils ont complétés . Et en plus de tout sa il font une manipulation mentale a mon frère qui na que 10 ans et je suis

sûr de moi quand je le dit.

Au final cette bande de manipulateur ont eu ce qu'il voulais c'est à dire un prolongement du placement de mon frère et en plus d'après ce qu'ils ont dit sur moi je devrais quitter la maison car sinon ma mère ne récupérera pas mon frère. Ils ne l'ont pas dit clairement mais c'est ce qui ont fait comprendre.

Quand ma mère a dit sa j'en ais pleuré et depuis je suis obligé de m'endormir de fatigue sachant que sa fait 5 ans qu'ils me cherches des noises. Je ne sait plus comment faire pour que les choses avance et je vois ma mère a deux doigt d'arrêter. Sérieusement je veux leurs rendre la monnaie de tous ce qu'il nous ont fait subir à moi y compris je suis à un stade ou je suis prête à les tirer au tribunaux et j'en assume parfaitement les conséquences.

Donc s'il vous plait j'ai vraiment besoin d'avoir toutes les possibilités de les attaquer parce que ce que je vous ais dit la c'est qu'une infime partie parmi toute les autres et la c'est ma limite. merci à l'avance de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **07/11/2014** à **05:56**

Bonjour, tout le monde semble se ligurer contre vous, il doit bien y avoir une raison. Commencez par leur demander de vous expliquer leur position, vous pourrez peut être y remédier, cordialement

Par **aguesseau**, le **07/11/2014** à **10:05**

bjr,
si vous voulez faire une procédure judiciaire contre les assistants sociaux et si vous êtes majeure, je pense que vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de la famille qui saura vous conseiller.
pour déposer une plainte, il faut qu'il y ait une infraction supposée au code pénal que je ne vois pas dans votre exposé.
cdt

Par **Tisuisse**, le **07/11/2014** à **10:06**

Bonjour lilib,

Rien ne vous interdit de prendre un avocat, via l'aide juridictionnelle si nécessaire, pour qu'il présente au JAF vos arguments et qu'il puisse avoir, en votre nom, accès à toutes les pièces du dossier, donc les rapports d'enquêtes des assistants sociaux.

Par **lilib**, le **07/11/2014** à **20:38**

bonsoir,
tout d'abord merci à tous pour vos réponses. j'avais déjà envisagé de prendre un avocat mais je voulais avoir plusieurs point de vue pour être sur de pas être en erreur :)
Je vous remercie encore pour vos réponses.

Par **perdrixperdue**, le **13/12/2014** à **00:41**

Le problème des placements, c'est que la véritable raison est rarement énoncée clairement. Certainement pour éviter de devoir prouver des faits difficilement vérifiables. (l'établissement de la preuve étant à la charge de la justice).

On établi alors un rapport "générique" que l'on applique à tous les cas.

C'est alors à l'individu de faire la preuve contraire au rapport.

C'est une "simplification" de la procédure.

Seule une action sur la VERITABLE cause peut faire évoluer les choses.

Edit: Le rapport n'est pas transmis aux intéressés pour qu'on ne puisse pas mettre en lumière l'effet de "copié/collé" de tous ces rapports. (rapport générique).

A ceux qui prennent des avocats: Obtenir une copie du rapport serait un bonne chose pour tout le monde.

Seule l'attaque "politique" du problème sera susceptible de donner des résultats.